



Mission du
Kenya auprès
des Nations
Unies



MISSÃO PERMANENTE DE
PORTUGAL
GENEVA
Mission du
Portugal
auprès des
Nations Unies



Mission d'Uruguay
auprès des
Nations Unies



Mission du
Viet Nam
auprès des
Nations Unies

S'engager pour les enfants et les familles afin d'éviter la séparation

Comité des Droits de l'Homme, Evènement parallèle, 8h30 – 10h, 22 septembre 2015, Salle XXIV

- **Benyam Dawit Mezmur, Président du Comité des Droits de l'enfant et Vice-président du Comité africain d'experts**, présentera un aperçu international sur l'importance de s'engager pour les enfants et des familles en soulignant le droit de chaque enfant de « grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension » (Préambule de la Convention relative aux droits de l'enfant)
- **Salimane Issifou, Directeur national de SOS Villages pour enfants Bénin**, parlera du rôle de la société civile dans le travail avec le gouvernement afin de prévenir toute séparation familiale inutile
- **Theophane Nikyema, Directeur général, African Child Policy Forum, African Child Policy Forum**, présentera des recherches locales sur des schémas de soutien social dans le contexte africain
- **Ian Anand, Directeur général, Foster Care India et Membre du Comité IFCO**, exposera sur la nécessité de s'engager pour des systèmes formels d'accueil familial comme une solution à caractère familial
- **Maria Herczog, Présidente d'EuroChild, Membre du BCN et (ancienne) Membre du Comité des droits de l'enfant**, parlera de l'importance de s'engager pour la qualité de la protection de remplacement afin de parvenir à la désinstitutionnalisation des enfants en Europe
- **Ludín de Chavez, Directrice des programmes opérationnels, Save the Children, El Salvador**, expliquera l'importance d'un soutien apporté aux enfants non-accompagnés et séparés lors d'un retour à leur famille d'origine

Co-sponsors: Missions permanentes du Kenya, Portugal, Uruguay et Viet Nam, African Child Policy Forum, ATD 4th World, Better Care Network, CELCIS, Family for Every Child, For Our Children Foundation, Hope and Homes for Children, International Federation of Social Workers, International Foster Care Organisation, International Social Service, RELAF, Save the Children, SOS Children's Villages International et UNICEF.



**Better
Care
Network**



IFCO International Foster Care Organisation





S'Engager pour les enfants et les familles afin d'éviter la séparation conformément aux Lignes directrices des NU: le rôle de la société civile

Salimane Issifou, Directeur national de SOS Villages d'Enfants au Bénin et Président du Réseau des organisations de prise en charge d'enfants en difficulté, décrit le rôle de la société civile dans son travail avec le gouvernement pour prévenir la séparation inutile des enfants.

Introduction

Dans le monde, des millions d'enfants et leurs familles se trouvent en grande détresse pour de multiples raisons (politiques, économiques, médicales, environnementales, etc.). Aujourd'hui, il est évident que les acteurs de la prise en charge des enfants et des familles devraient s'engager d'avantage pour les enfants et les familles pour permettre leur développement harmonieux et leur participation au sein de la communauté. Cet engagement est un composant à multiples facettes, incluant des éléments, tels que l'investissement dans la prévention, le soutien familial et parental, la désinstitutionnalisation et la protection de remplacement ainsi que la participation de l'enfant. Ce sont toutes des thématiques soulignées par les Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants. Comme dans d'autres régions du monde, en Afrique les organisations de la société civile contribuent de façon accrue au développement des enfants et de leurs familles grâce aux dispositions des Lignes directrices des NU.

Le rôle des organisations de la société civile pour prévenir la séparation familiale

Les gouvernements assument la responsabilité principale en matière du bien-être des enfants et de leurs familles. Cette responsabilité, qui s'applique également à la prévention de la séparation familiale, est recommandée par les Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants (paragraphe 39-48 des Lignes directrices des NU). Par conséquent, les coalitions, réseaux et plates-formes d'organisations non-gouvernementales ou d'organisations de la société civile jouent un rôle essentiel, aux côtés des gouvernements, dans la prévention de la rupture familiale. Lorsque le Réseau béninois des organisations de prise en charge d'enfants en difficulté¹ a soumis au gouvernement de la République du Bénin ses propositions de normes et standards visant à réglementer la protection de remplacement pour les enfants, l'accent a été mis sur la nécessité de prévenir la séparation d'enfants de leurs familles respectives (SOS Benin, 2012)². En outre, des systèmes intégrés de protection de l'enfance- en coordination avec les systèmes de bien-être, d'éducation et de santé - sont à encourager et à développer. Il arrive que le gouvernement omette la mise en œuvre des mécanismes susmentionnés. Il appartient donc aux réseaux ou aux organisations sociales de les rappeler au gouvernement. En 2012, les réseaux de la société civile au Bénin étaient ceux qui donnaient l'impulsion au développement d'une politique globale de protection de l'enfance qui contribue à améliorer la protection de l'enfance à travers tout le pays.

Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

45. Lorsque l'un des parents ou la personne chargée d'élever l'enfant s'adresse à une agence ou institution publique ou privée pour confier l'enfant pour une période courte ou indéfinie, l'État devrait veiller à ce que la famille soit conseillée et reçoive un soutien social pour l'encourager et lui permettre de continuer à s'occuper de l'enfant. L'enfant ne devrait bénéficier d'une protection de remplacement qu'une fois que tous ces efforts ont été faits et uniquement s'il existe des raisons impératives et acceptables de prévoir une telle protection.

¹ Voir www.respesd.org

² SOS Benin (2012). "Advocacy report ».

Récemment, lorsque le Réseau béninois des organisations de prise en charge d' enfants en difficulté a encouragé les membres du parlement à élaborer et à voter le Code de l'Enfance, connu comme la Loi n°2015-08, il a souligné la nécessité de prévoir la responsabilité des professionnels de prise en charge pour la mise en œuvre de toute mesure visant à assurer la prévention de la séparation des enfants de leurs familles respectives, ainsi que pour la promotion du rôle de la famille comme étant l'environnement le plus propice pour le développement de l'enfant (article 10 du Code). Dès sa promulgation, la mise en œuvre de la loi permettra aux professionnels de la prise en charge d'enfants de mener des activités de renforcement familial, qui pourront alors permettre aux enfants de rester au sein de leurs familles, au lieu d'être placés en protection de remplacement. À ce titre, le nouveau Code de l'Enfance est considéré totalement conforme au principe de nécessité, prévu par les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

L'importance des organisations de la société civile pour le soutien familial et parental

Les réseaux d'ONG, les plates-formes ainsi que le plaidoyer et la coopération interinstitutionnels jouent un rôle de plus en plus important dans l'investissement dans le domaine de l'enfance et des familles. Au Nigéria, par exemple, les organisations de la société civile utilisent le Réseau nigérian comme cadre pour échanger les expériences relatives au soutien familial et parental, au respect des droits de l'enfant et à la mise en œuvre des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.³ Les professionnels du secteur de la prise en charge des enfants, y compris les organisations de la société civile, investissent leurs ressources financières et d'autre nature dans le bien-être des enfants et de leurs familles. Les Lignes directrices des NU ont apporté des impacts positifs dans les systèmes nationaux de protection de l'enfance dans de nombreux pays en proposant de nouvelles idées aux gouvernements: amélioration des standards de protection de remplacement (Namibie), dans d'autres pays tels que le Kenya, la Tanzanie, le Bénin, le Togo, etc. les Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants ont outillés les acteurs de la société civile pour mener des campagnes de plaidoyer adéquates.

Pour parvenir à des sociétés cohérentes, il est essentiel d'apporter un soutien aux parents tout en menant des actions pour remédier aux causes fondamentales de pauvreté et d'exclusion sociale, ainsi que des actions pour éliminer les barrières et inégalités structurelles. En effet, des éléments tels que le soutien parental, l'éducation, la formation, le renforcement des réseaux familiaux et de soutien peuvent contribuer à l'estime de soi et aux compétences des parents, accroître l'employabilité des parents à long terme et favoriser le bien-être et le développement des enfants. Malheureusement, dans de nombreux pays africains par exemple, le soutien familial et parental ne fait pas encore partie intégrante de l'agenda gouvernemental. SOS Villages d'Enfants, qui sont parmi les premières organisations à avoir initié de telles actions en Afrique, tentent à promouvoir le soutien familial et parental, conformément aux dispositions des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants ((IV-A Article 32), parmi ses partenaires dans les différents pays d'interventions en Afrique.

Le rôle de la société civile dans la désinstitutionalisation et la protection de remplacement

La protection de remplacement de l'enfant ne constitue pas une panacée. De nombreuses actions peuvent être menées avant que les enfants ne soient privés de la prise en charge parentale. En conséquence, les Lignes directrices des NU soulignent l'importance de la promotion d'une prise en charge parentale, la prévention de la séparation familiale, la promotion de l'intégration familiale afin de prévenir le recours à la protection de remplacement⁴. En 2011, le réseau des organisations de prise en charge d'enfants, appelé FODDET au Togo (Afrique occidentale), a observé que la loi qui réglementait la création de centres de prise en charge alternative avait été adoptée concertation auprès des acteurs concernés. Par la suite, sur la base des Lignes directrices des NU, ce réseau a

³ <http://www.nnngo.org>

⁴ Voir paragraphes 32-52

mené, avec succès, une campagne de plaidoyer dont le résultat fut la promotion de la loi ainsi que l'implication totale du réseau à cette fin⁵ (FODDET-CLOSE, 2013).

En République du Bénin, le Réseau des organisations de prise en charge d'enfants en difficulté a observé qu'il n'y avait ni loi, ni réglementation gouvernant la création et la gestion des centres de prise en charge alternative pour enfant dans le pays. Il a alors proposé un décret intitulé "Normes et standards applicables aux Centres de Protection de l'Enfance", basé sur les Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants, et a requis le soutien d'UNICEF pour soumettre conjointement le décret au gouvernement. Le décret a été signé le 6 novembre 2012 par le Président de la République. L'atout principal du décret est qu'il a expressément été établi selon les principes fondamentaux des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants: le principe de nécessité, le principe du caractère approprié de la mesure de protection de remplacement, la prévention de la protection de remplacement et le renforcement familial pour prévenir le retrait des enfants du nid familial (SOS Benin, 2012). Lorsque le décret a été signé par le Président de la République, des sessions de renforcement des capacités ont été organisées par le réseau pour former les responsables des centres de prise en charge alternative pour enfants sur les dispositions du décret. Un financement a été dégagé pour soutenir les organisations qui sont confrontées à des contraintes financières. Des stratégies de suivi ont été mises en œuvre pour s'assurer que les centres de prise en charge alternative pour enfants qui ne respectaient pas le décret soient signalés aux Ministères de la Justice et à celui des Affaires familiales⁶ (RESPESD, 2013). En août 2015, une organisation, qui utilisait des enfants à des fins de collecte de fonds, mais faisait preuve de lacunes dans la réponse apportée aux besoins des enfants logés dans le centre, fut signalée par le Président du réseau. Des mesures seront prochainement prises pour fermer le centre concerné⁷ (SOS Benin & RESPESD, 2015). Les enfants concernés ont déjà été placés dans des environnements plus adéquats. La société civile du Kenya conjointement avec *l'African Network for the Prevention and Protection against Child Abuse and Neglect* a développé des Lignes directrices nationales relatives à la protection de remplacement, basées sur les Lignes directrices des NU. Les Lignes directrices nationales développées ont favorisé l'amélioration du cadre légal kenyan précédent et des pratiques existantes pour les enfants privés de prise en charge parentale ainsi que ceux soumis au risque d'être séparés de leurs parents⁸ (ANPPCAN, 2012).

Le rôle de la société civile en matière de participation de l'enfant

La participation des enfants est obligatoire afin de garantir le plein respect de leurs droits. Il est important que les responsables en matière de protection de l'enfance puissent s'appuyer sur des mécanismes existants afin d'impliquer les enfants dans les prestations de services et de les consulter au sujet de la planification de politiques. Il est de même essentiel d'encourager les professionnels, travaillant avec et pour les enfants, à impliquer ces derniers. Pour la plupart, l'implication des enfants dans la planification de développement des politiques et dans la mise en œuvre est négligée pour diverses raisons. Il appartient donc aux organisations de la société civile de rappeler cette composante importante des droits de l'enfant à leurs pairs et au gouvernement. Par exemple, en 2013, lors du développement de la politique nationale de protection au Bénin, la participation des enfants dans le développement de la politique n'était pas prévue. Cet aspect aurait pu être omis sans l'insistance du Réseau des organisations de prise en charge des enfants en difficulté. En effet, à l'insistance du Réseau, la consultation de la politique a été déléguée au réseau, qui a organisé de nombreux groupes de discussion avec des enfants, y compris des enfants vulnérables, à travers le pays entier⁹ (SOS Benin, 2015). En Côte d'Ivoire, le principal réseau d'organisations de prise en charge d'enfants vulnérables a récemment tenu des réunions portant sur l'échange d'expérience sur la manière dont la participation de l'enfant pourrait être améliorée à la suite de la ratification de la Convention relative aux Droits des Enfants et de la mise en œuvre des Lignes directrices des NU relatives à la protection de remplacement pour les enfants¹⁰ (Forum ONG

⁵ FODDET & CLOSE. (2013). "Rapport de la rencontre d'échange sur la cde, la CADBE et l'EPU entre coalition des OSC du Togo et du Bénin ».

⁶ RESPESD (2013). Rapport d'activités.

⁷ SOS Benin & RESPESD (2015) " Situation des enfants en danger dans un orphelinat de Lokossa

⁸ ANPPCAN (2012). "Annual report".

⁹ SOS Benin (2015). "Lessons learnt from Care for Me!"

¹⁰ Forum ONG Enfance (2014). "Participation de l'enfant »

Aide à l'Enfance, 2014). Ce type d'activités est l'occasion de développer des plans d'action et de faire un suivi sur la manière dont la participation de l'enfant est mise en œuvre dans le pays.

Conclusions

En Afrique, la société civile est de plus en plus active dans le mouvement encourageant l'investissement en matière de l'enfance et des familles afin de prévenir toute séparation inutile des membres de la famille. Ainsi, les gouvernements impliquent les organisations de la société civile de manière significative et structurelle dans le processus de l'investissement en matière de l'enfance. Par conséquent, les organisations de la société civile participent au développement, à la mise en œuvre, à la supervision et à l'évaluation de politiques sociales et d'autres politiques pertinentes, ainsi qu'à l'identification et à la détermination des meilleures pratiques.

Néanmoins, des stratégies devraient être mises en œuvre, en sus, pour établir et promouvoir l'échange transnational d'expérience au sein de la société civile, telle que la réunion d'échange tenue en 2013 et rassemblant les réseaux de prise en charge des enfants et les plates-formes du Togo et du Bénin (FODDET-CLOSE, 2013). À travers toute l'Afrique, la société civile est confrontée à certains problèmes tels que l'instabilité politique, la déconnexion des organisations rurales, le manque d'unité, l'inadéquation du financement, le favoritisme du gouvernement, le manque de démocratie interne, le manque de compétences, la corruption ainsi que le manque de soutien et de partenariat étatique. La société civile devrait être soutenue pour être renforcée afin de s'assurer de l'efficacité des services rendus aux familles par le biais de la création d'un environnement propice à leur fonctionnement et afin de maintenir un haut degré d'indépendance par rapport au gouvernement¹¹ (Omede et Bakare, 2014).

¹¹ Omede, A. J. & Bakare, A. R. (2014). „The Impact of Civil Society Organizations on Sustainable Development in Developing Countries: The Nigerian Experience”.

To listen to the live recording, please see

<https://app.box.com/s/7rl58gc5kas5gy4336ie6tazw1ggt6ac>



Investing in children and families to avoid unnecessary separation: Social protection

www.africanchildforum.org

Théophane Nikiyèna
Executive Director

What is Child-sensitive SP?

Human Right - (UNCRC 26)

Provides wider economic benefits / addresses multiple deprivations of children

Protects most vulnerable, creates opportunities (preventive), strengthens resilience (promotive and transformative)

Not limited to children but families/ caregivers

Different interventions: Social Assistance, Social Insurance, Labor Market Interventions

Social Protection in Africa

Livingstone Call for Action (AU 2006)	Social Policy Framework (AU 2008)
Many countries engaged in SP (at least one SPP)	Social Protection Strategies developed or in process

Usually developed and evolved from responses to crises and HIV/AIDS

Some Evidences of effectiveness

Kenya OVC cash transfer: increased school enrolment, dietary diversity, reduced child labor

South Africa: Child Support Grant: reduced household and child poverty, increased school attendance

Zambia: SP Policy rehabilitation of street children; provision of places of safety and children's homes; actions against sexual and gender-based violence

Ghana: Fuel taxes subsidize pro-poor. Elimination of school fees, expansion rural electrification, improved access to public transportation

Challenges

Limited access:

- Lack of information
- Lack of data
- Child headed households

Limited linkages with CP outcomes (e.g. prevention of violence, neglect)

Insufficient emphasis on addressing 'neglect' or promoting positive caring practices

Challenges

Design limitations:

- Formal with limited linkages with community-based, indigenous SP mechanisms
- Family-focused or family-targeted
- Donor-funded/externally designed based on national macro-indicators of poverty
- Do not incorporate all types of vulnerable groups
- Not rapidly and effectively scaled up

Conclusion

Social Protection provides increasing opportunity in Africa to invest in children and their families to prevent unnecessary separation

This calls for

Sensitivity towards children's needs

Deliberately adapted to be inclusive of children without care

Focus on working with care-givers

Mix short-term responses to vulnerability and longer-term preventive measures

This calls for..

Greater synergy with community-based, indigenous SP mechanisms and resources

Greater linkages with child protection, community care and positive parenting outcomes

Adequate resources for geographic coverage, outreach and follow-up

More on SP

www.africanchildforum.org/ipc

Promouvoir et soutenir les familles d'accueil en Asie dans le cadre des solutions de type familial

Ian Anand Forber-Pratt, Directeur général de Foster Care Inde et membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale des familles d'accueil, présente des solutions pour les familles d'accueil en Asie.

En Asie, les familles d'accueil sont un concept à la fois ancien et moderne. L'idée de s'occuper d'un autre enfant que le sien, profondément ancrée dans les structures de prise en charge informelle de nombreux pays, n'est pas nouvelle. Cependant, l'idée d'une implication du gouvernement et de la mise en place de systèmes réglementés de prise en charge est un concept nouveau pour l'Asie, souvent mal compris.

Les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants (2009) définissent ainsi le placement familial (paragraphe 29(c)ii) : « Placement de l'enfant, sur décision d'une autorité compétente, dans une famille autre que sa propre famille, qui est chargée d'assurer une protection de remplacement et qui est soumise à cette fin à un processus de sélection, de qualification, d'approbation et de

Aujourd'hui, en 2015, le dialogue et le mouvement en faveur des familles d'accueil tant au niveau politique que dans la prestation de services est en constante progression dans toute l'Asie. En réponse aux Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants de 2009, la majorité des 50 pays d'Asie ont engagé une discussion et une réflexion stratégique au niveau national, au niveau des Etats/districts et au niveau local, au sujet de la nécessité d'une prise en charge en milieu familial. Néanmoins, des efforts décentralisés pour promouvoir les familles d'accueil aux niveaux du gouvernement et de la société civile peuvent constituer un obstacle au développement d'une réforme de prise en charge en milieu familial.

Cette courte présentation examinera la situation en Asie et abordera les quatre sujets suivants :

1. La situation des familles d'accueil en Asie incluant des exemples de pays;
2. Les difficultés qui subsistent dans la mise en œuvre d'un système de familles d'accueil;
3. Les avantages de la mise en place d'un système formel de familles d'accueil en Asie; et
4. Les prochaines étapes nécessaires pour promouvoir et soutenir les familles d'accueil en Asie.

Parmi la cinquantaine de pays identifiés en Asie par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies selon les régions macrogéographiques¹², cette présentation couvre brièvement le Bangladesh, le Cambodge, l'Inde, la Mongolie, le Népal, Singapour, le Sri Lanka et le Vietnam.

¹² Pays asiatiques : Afghanistan, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Géorgie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Laos, Liban, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar (Birmanie), Népal, Corée du Nord, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, Russie, Arabie saoudite, Singapour, Corée du Sud, Sri Lanka, Syrie, Taïwan, Tadjikistan, Thaïlande, Timor Leste, Turquie, Turkménistan, Emirats arabes unis, Ouzbékistan, Vietnam, Yémen (sont mis en évidence les pays traités dans ce court article). Composition de régions macrogéographiques (continentales), de sous-régions géographiques et groupements notamment économiques choisis. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales. Evalué le 3 août 2015. (http://unstats.un.org/unsd/economic_main.htm)

La situation des familles d'accueil en Asie incluant des exemples de pays

La prise en charge en milieu familial sous la forme d'arrangements au sein de la famille élargie (c'est-à-dire des grands-parents, des tantes/oncles et des enfants vivant dans le même foyer) suffisait par le passé à répondre au besoin de prise en charge et de protection des enfants. Quand le « développement » s'est propagé à travers une majorité de pays en Asie, les structures familiales élargies se sont effondrées et ont cédé la place à des familles nucléaires dont le nombre a augmenté de manière exponentielle. Par exemple, il y a 10 ou 15 ans, un couple indien avec deux enfants vivait avec ses parents, des membres de la famille élargie et était étroitement lié à la communauté environnante. Aujourd'hui, en 2015, le même couple indien a déménagé dans une plus grande ville et vit une relation plus distante avec sa famille élargie et les générations précédentes qui peuvent habiter dans le quartier d'un village. Maintenant, si un accident se produit et que le couple indien n'est plus en mesure de s'occuper d'un enfant, il se peut que ses enfants, habitués à un certain mode de vie moderne, ne souhaitent pas revenir dans la cellule familiale élargie. De plus, si l'envie de retourner dans un village est un facteur important, les limites de l'accès à l'éducation, de l'aide sociale et des opportunités sont également des facteurs déterminants. Cette situation exerce une pression sur un gouvernement qui aurait pu dire il y a 10 ou 15 ans « c'est un problème familial », alors qu'il est maintenant obligé socialement et politiquement de créer et promouvoir des initiatives sociales pour s'occuper des enfants.

Le placement en milieu familial est pratiqué en Asie, particulièrement pendant les périodes de situations d'urgence, mais la formalisation du système est encore lente à être acceptée et mise en œuvre. Des progrès ont toutefois été constatés. Au Bangladesh, par exemple, un article récent de 2015 a mis en évidence l'une des premières déclarations publiques dans l'histoire du pays au sujet des familles d'accueil : un haut fonctionnaire du Ministère de la santé a déclaré à l'UNB que « le Ministère de la santé et le gouvernement ont adopté ce plan dans le cadre de leurs efforts pour faire des enfants autistes, ou présentant des troubles neurologiques du développement, de dignes citoyens du pays, afin qu'ils puissent contribuer à son développement socio-économique. (...) Progressivement, le gouvernement va introduire des services de familles d'accueil dans le pays et travaille à l'élaboration d'un document de réflexion à ce sujet ». ¹³

Les organismes autres que le gouvernement jouent également un rôle de premier plan dans les initiatives pour les familles d'accueil. Ces initiatives ont souvent lieu sans engagement ferme du gouvernement en faveur de cette forme de prise en charge familiale ni de mise en œuvre systématique à l'échelle du pays. Quelques projets pilotes incluent le Népal (Projet pilote pour les familles d'accueil, UNICEF & Terre des Hommes), le Vietnam (Projet pilote pour les familles d'accueil, UNICEF), la Mongolie (Projet pilote pour les familles d'accueil en développement, World Vision et Save the Children) et le Sri Lanka (Projet Sevana Seara pour les parents d'accueil et Programme pour les parents d'accueil du Département des mises à l'épreuve et des services de protection de l'enfance). ¹⁴

¹³http://www.newstoday.com.bd/index.php?option=details&news_id=2405855&date=2015-03-17. Veuillez noter que lorsqu'on fait une recherche sous « foster care » sur le site web du gouvernement, aucune information n'est disponible actuellement.

¹⁴ EveryChild (2011), Favoriser une meilleure prise en charge : pour une amélioration de l'offre de familles d'accueil dans le monde. EveryChild, 4 Bath Place, Livington Street London EC2A 3DR

Les difficultés qui subsistent dans la mise en œuvre d'un système de familles d'accueil

On peut constater des différences frappantes quand les initiatives sont menées par le gouvernement et dotées de ressources adéquates. Par exemple, en comparaison avec les projets pilotes cités ci-dessus, la Chine et la Corée du Sud disposent de systèmes nationaux de familles d'accueil plus solides. Les statistiques du Département chinois de l'aide sociale indiquent que 919 enfants sont placés dans des familles d'accueil à Hong Kong. Le nombre de familles d'accueil s'élève à 938 familles enregistrées. Le gouvernement a investi 115,6 millions de dollars de Hong Kong dans des services de familles d'accueil pendant l'année fiscale 2012-2013 et a augmenté le budget à 130,7 millions de dollars de Hong Kong pour 2013-2014.¹⁵ Cet investissement financier est primordial, surtout dans les premières années d'un système juridique de familles d'accueil. Un investissement financier n'est toutefois pas suffisant.

L'acceptation de l'idée des familles d'accueil comme une manière légitime d'apporter des soins et une protection aux enfants est l'un des obstacles les plus déterminants au succès du système. Il est donc essentiel que les gouvernements ne se contentent pas d'octroyer des ressources, mais s'engagent réellement dans la promotion et le soutien aux familles d'accueil. En Inde, par exemple, le Ministre du Ministère des femmes et du développement de l'enfant a poussé la nation vers un dialogue et une sensibilisation à la prise en charge en milieu familial, par de nouveaux projets, une concentration des actions médiatiques et l'adoption de lois. La mission du gouvernement indien consiste désormais à transposer sur le terrain l'élan généré au niveau national. Il est d'une importance capitale de combler le fossé entre la politique et la pratique pour garantir la viabilité d'un programme de familles d'accueil.

Les avantages de la mise en place d'un système formel de familles d'accueil en Asie

Du fait qu'un système formel de familles d'accueil (hormis la prise en charge par des membres de la famille élargie) est un concept nouveau que n'est pas implanté dans les sociétés asiatiques, il est nécessaire d'agir sur les facteurs limitants mentionnés plus haut. Les avantages de disposer d'un système formel de familles d'accueil, doté de ressources spécifiques, d'un certain nombre de familles d'accueil formées et du soutien par une autorité compétente, sont les suivants :

- Les familles d'accueil peuvent être intégrées au sein de la société;
- Les parents d'accueil peuvent se soutenir mutuellement et être responsables les uns des autres (par exemple : associations de familles d'accueil);
- Les enfants reçoivent les soins et l'aide dont ils ont besoin pour réaliser tout leur potentiel;

Lignes directrices des Nations Unies (2009) relatives à la Protection de remplacement pour les enfants

Article 118. L'autorité ou agence compétente devrait mettre en place un système pour évaluer les besoins des enfants et les mettre en rapport avec les capacités et les ressources des familles d'accueil potentielles et pour préparer toutes les personnes concernées au placement.

Article 119. Il faudrait identifier dans chaque commune un groupe de familles d'accueil habilitées, à même d'apporter à l'enfant soins et protection tout en maintenant les liens avec sa famille, sa communauté et son groupe culturel.

Article 120. Des services de préparation, d'assistance et de conseil devraient être élaborés et proposés aux familles d'accueil à intervalles réguliers avant, pendant et après le placement.

Article 121. Les personnes à qui des enfants ont été confiés devraient avoir la possibilité, au sein des agences de placement et des autres systèmes s'occupant des enfants privés de protection parentale, d'être écoutées et d'influer sur les politiques.

Article 122. La création d'associations de familles d'accueil devrait être encouragée. Ces associations peuvent fournir un appui mutuel important et contribuer à l'amélioration des pratiques et des politiques.

¹⁵ http://www.chinadailyasia.com/focus/2014-02/28/content_15121431.html

- Les personnes qui prennent en charge des enfants pendant de nombreuses années peuvent venir en aide à un nombre important d'enfants (par exemple, des personnes se sont occupées de 30 enfants sur une durée de 15 à 20 ans).

Comment aller de l'avant: les prochaines étapes pour promouvoir et soutenir les familles d'accueil en Asie

La première étape pour promouvoir et soutenir les familles d'accueil est la mise en place d'un système de familles d'accueil formel et efficace. Plus le système sera doté de ressources adéquates, plus les familles d'accueil pourront se concentrer uniquement sur le fait de prodiguer une prise en charge de qualité aux enfants qui ont besoin de soins et de protection. Des politiques et procédures claires pour l'ensemble des situations vécues par les familles d'accueil aident ces dernières à savoir à quoi s'attendre et comment faire face aux difficultés. Par exemple, si les dispositions en matière de familles d'accueil d'urgence sont établies à travers des procédures claires, les enfants ne devront pas être institutionnalisés, même pendant la phase initiale de leur prise en charge.

Pour créer ce système de familles d'accueil dans lequel non seulement les besoins des enfants dans diverses situations sont satisfaits, mais les personnes chargées de s'occuper des enfants sont également soutenues et reçoivent l'attention qu'elles méritent, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Promouvoir plus largement les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants;
- Des cadres politiques nationaux efficaces;
- Un financement des familles d'accueil adéquat et planifié;
- Un réseau de professionnels de la protection de l'enfance efficace;
- Réduire le nombre d'enfants en besoin de prise en charge alternative;
- Soutenir toute une gamme d'options de prise en charge;
- Développer la recherche sur les familles d'accueil et leur compréhension.

Il est temps MAINTENANT de formaliser et de rendre durables les systèmes de familles d'accueil partout en Asie. Alors que des politiques et des procédures sont élaborées sur le papier, il est temps que les professionnels coopèrent et exigent la qualité ainsi qu'une base communautaire pour la prestation de services. Dans cette région, caractérisée par des populations immenses et des racines historiques profondes, les potentialités et les responsabilités ne pourront se concrétiser qu'à travers les efforts conjugués de la société civile et du gouvernement en vue d'une démarche commune vers une prise en charge de qualité indispensable à nos enfants et à nos familles d'accueil.

**Ilan Anand Forber-Pratt est le Directeur général de Foster Care Inde (www.fostercareindia.org). Ilan Anand est né en 1980 à Calcutta en Inde et a été élevé par une famille adoptive en Amérique. Il détient une Maîtrise en service social (MSW) de la Brown School of Social Work de l'Université de Washington. Il a voyagé en Inde aussi bien pendant son cursus de premier cycle que lors de ses programmes de maîtrise, afin de construire un orphelinat, de mener des recherches, de guider des voyages thérapeutiques pour les familles adoptives et de proposer un soutien aux familles adoptives dans le besoin. Il a tout vendu en Amérique en 2011, pour réaliser son rêve de « donner en retour » à son pays natal.*

Sources mentionnées :

- Ministère du travail et des affaires sociales (MOLSA) de la République islamique d'Afghanistan et UNICEF, 2003, *Afghanistan country report*. En ligne: <http://www.children-strategies.org>;
- Bell, T. 2007, *Orphanages in 'children for sale' racket*, Telegraph, 10 mars 2007. En ligne: <http://www.telegraph.co.uk>.

- Parry-Williams, J., 2006, *Suggestions for a strategy to develop alternative care and diversion systems through government structures in Sri Lanka*, Save the Children Sri Lanka.
- UNICEF (2009b), *Analysis of Progress and Remaining Challenges in Childcare System Reform. Azerbaijan, Kazakhstan, Kyrgyzstan, Tajikistan, Turkmenistan and Uzbekistan*. Document de travail pour le 2^e Forum de protection de l'enfance sur « Building and Reforming Childcare Systems » (La construction et la réforme des systèmes de protection de l'enfance), Bichkek, Kirghizistan, mai 2009.
- UNICEF (2008a), *What You Can do about Alternative Care in South Asia – An Advocacy Tool Kit*, UNICEF, Népal.

S'engager pour une prise en charge de qualité qui aboutira à la désinstitutionnalisation des enfants en Europe et dans le monde

Le Dr. Maria Herczog démontre astucieusement l'importance des processus de désinstitutionnalisation de haute qualité et durables qui sont fondés sur les droits de l'enfant et plus efficaces à long terme.

De nombreuses tentatives ont été faites dans de nombreux pays et pendant de longues années pour prévenir la séparation des enfants d'avec leur famille en confiant les enfants qui avaient besoin d'un placement hors de leur famille en prise en charge alternative au sein d'une famille ou de la communauté pendant la plus courte période possible et avec pour objectif la réintégration dans leur famille dans la mesure du possible.

Les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants, approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2009, sont devenues un outil essentiel pour aider les décideurs, les responsables politiques, les professionnels et les prestataires de services qui travaillent dans le domaine du bien-être et de la protection de l'enfant à connaître les approches possibles, fondées sur les droits des enfants, en matière d'évaluation et de prise de décision concernant les enfants séparés de leur famille ou en risque de l'être. Ces Lignes directrices visent à fournir aux Etats des informations sur les principes, les politiques potentielles et les pratiques de prévention ainsi que la prestation de services et les options de prise en charge.

Le guide *Moving Forward* pour la mise en œuvre des « Lignes directrices relatives à la Protection de remplacement pour les enfants », publié en 2013, a été élaboré par CELSIS et un groupe d'ONG et d'experts, pour soutenir la mise en œuvre des Lignes directrices en proposant des méthodes pratiques et des informations.¹⁶

La nécessité de réformer les systèmes d'aide sociale et de protection

De plus en plus de gouvernements sont confrontés à la nécessité de réformer et de restructurer leur système d'aide sociale et de protection pour tous, notamment pour les enfants, en tenant compte à la fois des droits de l'homme, des besoins individuels, des arguments et expériences transmises par les professionnels, des ressources restreintes et des considérations financières. Ils ont veillé particulièrement à éviter l'institutionnalisation en offrant aux personnes et familles en situation de vulnérabilité des services locaux et universels de haute qualité, ciblés et spécialisés, en renforçant les familles et les communautés et en garantissant la participation active de tous les acteurs, y compris les membres de la famille et les communautés.

Paradoxalement, la pauvreté a été dans tous les pays la principale cause profonde de séparation et de placement des enfants dans des institutions, et pourtant malgré la preuve des effets négatifs de ce type de placement, peu d'efforts ont été faits pour en savoir plus au sujet des coûts et

¹⁶ <http://www.sos-childrensvillages.org/news/implementing-the-unguidelines>

conséquences, des effets à long terme sur les enfants et de l'impact d'une telle prise en charge sur leur vie.

Le climat d'austérité actuel a augmenté la pression liée à l'évaluation de la manière dont l'argent public est dépensé, notamment l'efficacité, l'efficience et les résultats. De nombreux pays ont fait des choix très difficiles de restrictions budgétaires, principalement en matière de santé, d'éducation et de services sociaux, malgré les besoins croissants et les problèmes sociaux survenus pendant la crise. L'intervention précoce, la prévention et la prise en charge au sein de la communauté ou d'une famille sont des cibles faciles, car les résultats sont généralement visibles à long terme et donc plus difficiles à mesurer, et qu'elles ne sont souvent pas soutenues politiquement pour diverses raisons.

De nombreux pays ont des systèmes de protection de l'enfant qui dépendent excessivement d'une prise en charge institutionnelle, malgré les preuves scientifiques écrasantes des effets néfastes d'une telle prise en charge sur le développement émotionnel, physique, mental et social des enfants, les mauvais résultats et les coûts très élevés. D'autres pays ont des services limités ou de faible qualité à tous les niveaux et dans tous les domaines, notamment la santé, l'éducation et l'aide sociale, ce qui accélère les problèmes déjà existants et prive l'accès de nombreuses personnes, y compris des enfants à ces derniers.

La désinstitutionalisation et l'investissement dans des solutions au sein d'une famille ou de la communauté

La désinstitutionalisation – le processus qui consiste à renforcer les familles, à prévenir l'effondrement des familles et à mettre en place des formes plus appropriées de prise en charge alternative pour les enfants et de réintégration familiale – demande un investissement stratégique et à long terme conséquent, une planification rigoureuse, un contrôle et une évaluation permanents, ainsi qu'un suivi. Tout ceci constitue un défi colossal pour les partisans d'une réforme globale du système de bien-être et de protection de l'enfant centrée sur la prévention, l'intervention précoce et la réintégration, afin de mener un processus de désinstitutionalisation durable et de haute qualité.

Malgré les difficultés politiques et économiques actuelles, il y a un élan important à l'échelle mondiale pour s'écarter de la prise en charge institutionnelle au profit de solutions au sein de la communauté ou d'une famille. Des efforts fructueux et des changements politiques conséquents ont été faits ces dernières années, par exemple en Roumanie, en Bulgarie et en Moldavie, entre autres, afin de prévenir la séparation, de réintégrer les enfants dans leur famille, de développer les systèmes de familles d'accueil et les services aux familles et de sensibiliser le public au droit des enfants d'être élevés dans leur propre famille ou de bénéficier d'une prise en charge alternative de qualité ainsi qu'aux préjudices que peuvent causer les institutions.

La désinstitutionalisation est perçue par beaucoup comme une mesure d'économie à court terme, qui ne nécessite pas de ressources parallèles et supplémentaires; elle est souvent vue comme une fermeture des institutions sans alternative adéquate ni d'efforts en matière de préservation familiale. En fait, une intervention et un soutien de haute qualité ne sont absolument pas meilleur marché que les institutions, mais ils sont fondés sur les droits de l'homme, ils touchent la communauté tout entière et sont bien plus efficaces et leur impact sur les enfants, les familles et la société est positif à tous les niveaux. Les analyses du rapport coût-bénéfice sont des outils très utiles pour mesurer l'investissement et le résultat à bien des égards, mais elles ne peuvent pas donner une image complète. Le rendement social de l'investissement vise à donner une image plus complexe de tous les domaines possibles importants qui tiennent compte non seulement des éléments facilement quantifiables, mais aussi du bien-être émotionnel, des préjudices épargnés ou évités, etc.

Il est nécessaire d'examiner comment développer un modèle complexe, qui inclut des éléments économiques, et rend compte pleinement de la complexité des systèmes de bien-être et de protection de l'enfant, de leurs liens avec la santé, l'éducation, la justice pénale et la sécurité sociale,

et de la difficulté à établir des liens directs de cause à effet entre les décisions sur des politiques et des pratiques, l'allocation de ressources, la mise en œuvre, les services directs et leur impact indirect sur les enfants, les familles et la communauté. Il est important d'adopter une perspective globale, puisqu'il est de plus en plus largement admis que les services intégrés et le travail interinstitutions, la mobilisation des ressources propres des enfants et des familles sont des facteurs importants d'amélioration des résultats pour les enfants, tout comme les possibilités de financement souple en vertu desquelles « l'argent suit l'enfant » et n'est pas sectoriel ni basé sur l'autorité.

La disponibilité de données cohérentes et fiables sur les coûts directs et indirects de tous les types de services ainsi que les résultats pour les enfants et les familles constitue un autre défi majeur.

Une pratique prometteuse: « Opening Doors for Europe's Children »

Les activités menées pendant la campagne « Opening Doors for Europe's Children » ont mis en évidence beaucoup d'exemples fructueux de mobilisation de ressources cachées, en favorisant l'apprentissage mutuel de tous les acteurs aux niveaux local, national et international. Dans d'autres régions, comme en Afrique, des tentatives ont été faites pour mettre au point des indicateurs et pour analyser les coûts et les bénéfices en vue de garantir le bien-être des enfants. La collaboration intersectorielle des professionnels, l'évaluation régulière, les conférences sur les leçons que l'on peut tirer de l'expérience, la meilleure allocation des ressources aux services ciblés locaux et universels et les conférences de groupe destinées aux familles qui impliquent tous les membres de la famille sont des exemples utiles qui peuvent être adaptés dans les différents pays conformément aux besoins et aux conditions locales.

Il reste un long chemin à parcourir. Nous devons réfléchir et travailler ensemble pour démontrer la durabilité économique des normes professionnelles exigées par les Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants.

** Le Dr. Maria Herczog est sociologue. Elle a mené des recherches, enseigné et publié sur le bien-être et la protection de l'enfant pendant plus de 30 ans. Elle a été membre du Comité de la CDE (2007-2015), Présidente d'Eurochild (2009-2015) et a exercé plusieurs mandats d'experte auprès de l'UNICEF, de l'OMS et du Conseil de l'Europe.*

Les enfants migrants: Au-delà des chiffres

Ludín Caballero de Chávez, Directrice des programmes au sein de Save the Children Salvador, explique quels sont les défis auxquels doivent faire face les enfants séparés de leur famille et non accompagnés en Amérique Latine, et met l'accent sur les pistes envisageables pour améliorer leur situation difficile.

Au-delà des chiffres pour dénombrer les enfants en situation irrégulière – à savoir : au-delà du nombre d'enfants arrêtés par les systèmes de sécurité aux frontières des pays de transit et de destination ; ou du nombre d'enfants renvoyés dans les pays qu'ils avaient quittés pour cause de violence exacerbée, de pauvreté, d'absence d'opportunités, ou pour se rapprocher de leurs familles; au-delà du nombre d'enfants qui, alors que se tient cet important forum, errent dans le désert, traversent des fleuves et tentent d'échapper aux autorités migratoires; ou, dans le pire des cas, du nombre d'enfants enrôlés par des bandes criminelles organisées et risquant la mort ou d'autres formes de violation de leurs droits - au-delà de tels chiffres, le renforcement des systèmes nationaux de protection comme stratégie de prévention de la migration irrégulière des enfants, et surtout des enfants non accompagnés, en vue d'apporter à ces derniers une attention adéquate centrée sur leurs droits, est une nécessité imminente qui ne peut être ajournée.

Et quand je dis au-delà des chiffres, ce n'est pas dans l'intention de déprécier les enquêtes menées à ce sujet ; bien au contraire, les études que les agences des Nations Unies, les organisations de défense des droits de l'homme, les universitaires et autres, ont réalisées et continuent de réaliser, ont pour mission de révéler la négation des droits à laquelle sont confrontés les enfants dans leur

pays d'origine, leur pays de transit ou leur pays de destination. Ces chiffres nous ont par exemple révélé qu'entre octobre 2013 et août 2014, le nombre de familles qui ont migré de façon clandestine vers les États-Unis a augmenté de 412 % par rapport à la même période l'année précédente. Par ailleurs, en 2014, plus de 66 127 enfants étrangers non accompagnés (ENAⁱ) ont effectué seuls cette traversée - c'est-à-dire sans la présence d'un adulte à leurs côtés - et plus de 18 000 enfants ont été détenus et ensuite renvoyés dans leur pays d'origine. En même temps, les chiffres désagrégés par pays indiquent, qu'en majorité, ces enfants sont originaires du Mexique, et notamment, des pays du « Triangle Nord d'Amérique Centrale », comprenant le Salvador, le Guatemala et le Honduras. On estime l'augmentation du nombre d'enfants migrants non accompagnés autour de 92 % par rapport à l'année précédente.

Une étude diagnostic réalisée en 2014 par RELAF, l'UNICEF et Save the Children Amérique Centraleⁱⁱ indique que l'augmentation du nombre d'enfants migrants et de leurs familles a été rapidement qualifiée de « crise humanitaire ». A ce titre, les actions des gouvernements impliqués, des ONG et des organisations internationales se sont surtout concentrées sur l'aspect humanitaire de cette crise et ont, par conséquent, adopté une approche humanitaire visant à fournir des services de base destinés à répondre aux besoins immédiats des enfants migrants, comme c'est le cas dans des contextes d'urgence. De nombreuses interventions institutionnelles sont cependant allées au-delà des chiffres recherchant la mise en œuvre d'une approche centrée sur les droits de l'enfant, telle que préconisée par les instruments internationaux, permettant ainsi à Save the Children d'intégrer des actions et diriger ses efforts vers une solution plus durable.

Dans le cadre de la recherche d'une approche systémique pour venir en aide aux enfants migrants, RELAF, l'UNICEF et Save the Children ont étudié le fonctionnement des systèmes nationaux de protection au Mexique, au Guatemala, au Honduras et au Salvador, et se sont basés sur ces derniers pour proposer un modèle de politiques et de services visant à garantir une protection adéquate des enfants migrants ainsi que leur réintégration à long terme. Les résultats ont permis d'identifier les lacunes sur les plans opérationnel et institutionnel ainsi que les facteurs économiques, sociaux et culturels à l'origine de l'écart entre les avancées législatives - sur le plan national et international - et la mise en pratique des mesures.

D'importantes découvertes sur de nombreux pays

L'étude susmentionnée révèle différents aspects critiques concernant les pays étudiés tels que:

1. le manque de coordination entre les entités qui, dans les pays d'origine, devraient garantir les droits des enfants aux niveaux local et national ;
2. l'absence ou la faiblesse de l'organisme directeur qui coordonne dans la pratique les actions des entités gouvernementales et non gouvernementales ;
3. un développement trop faible des processus de décentralisation des programmes et des services, qui non seulement n'ont qu'une faible couverture, mais sont de plus inaccessibles aux régions les plus pauvres de chaque pays ;
4. le manque de réponses spécialisées aux causes de la migration, entre autres : la violence, la pauvreté, le manque d'accès aux services et une perception de l'avenir morose. Les États lancent souvent des campagnes « préventives » pour avertir des dangers de la traversée et ainsi dissuader les gens de partir, au lieu de s'attacher aux causes de la migration et d'essayer d'y remédier ;
5. une mauvaise application des mécanismes d'exigibilité étatiques, en particulier ceux qui impliquent la participation des enfants ;
6. un manque de suivi et de soutien des enfants migrants rapatriés, une fois qu'ils sont réintégrés dans leurs familles et dans leurs communautés ;
7. des lacunes dans la formulation des normes opérationnelles relatives au soin des enfants migrants et à la protection de leurs droits. Certains pays ont adapté leurs lois et leurs protocoles, mais adoptent une logique d'assistantat et d'aide humanitaire au lieu de se focaliser sur la mise en œuvre intégrale des droits de l'enfant ;

8. la persistance à recourir à des modalités principalement institutionnelles dans la prise en charge des enfants migrants, qui se traduisent dans la pratique par la détention ou la privation de liberté ;
9. enfin, le thème des enfants migrants a disparu des budgets nationaux, outre l'investissement pour s'acquitter des besoins fondamentaux dans les centres de rapatriement.

À l'avenir

Sur la base de telles connaissances, RELAF, l'UNICEF et Save the Children formulent deux types de recommandations concernant les enfants migrants : d'une part des recommandations spécifiques au Mexique ainsi qu'aux pays du Triangle Nord et conformes aux particularités politiques et opérationnelles de chacun de ces pays et, d'autre part, des recommandations générales visant la région dans son ensemble, à savoir :

1. renforcer le dialogue entre tous les pays de la région en vue d'élaborer des politiques régionales visant à améliorer les conditions de vie tant dans les sociétés d'origine comme au sein des instances d'accueil des enfants migrants et de leurs familles;
2. promouvoir la mise en œuvre de normes opérationnelles avec les enfants migrants, et particulièrement les enfants non accompagnés, tant lors de la conception que l'exécution et la supervision des plans et des programmes. Ces normes doivent se fonder sur les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants - approuvées par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 2009 - qui demandent aux États de baser leurs systèmes de prise en charge sur des solutions de type familial et non institutionnelles; pour ce faire, les auteurs de l'étude ont élaboré un **Manuel de normes internationales basées sur les droits de l'homme applicables aux enfants et aux adolescents migrants**,ⁱⁱⁱ qui constitue une proposition concrète et détaillée d'options de prise en charge des enfants migrants renvoyés dans leur pays d'origine ;
3. enfin, même si les progrès en matière de formation du personnel des institutions qui travaillent avec les enfants sont notables, un renforcement constant du personnel qui travaille avec les enfants migrants est recommandé.

Les institutions auteures de l'étude mettent également l'accent sur le fait que les politiques et les services destinés à protéger les enfants doivent adopter une approche systémique et bien articulée; avec un organisme directeur qui coordonne les institutions du système, une approche décentralisée au niveau départemental et municipal, un niveau important de participation des organisations de la société civile et des organisations de l'enfance et enfin la présence d'un organisme de protection des droits indépendant qui garantisse la mise en œuvre et l'exigibilité des principes de la Convention relative aux droits de l'enfant ; et enfin, une allocation budgétaire appropriée pour l'application de programmes qui s'attaquent aux causes de la migration clandestine des enfants et proposent une réponse pertinente aux enfants rapatriés.

La protection des droits des enfants relève aussi de la responsabilité de la communauté internationale et de ses organisations qui doivent s'assurer, entre autres, que tant les organismes étatiques du pays de destination que ceux du pays de transit et du pays d'origine dialoguent via leurs consulats ou les ministères des relations extérieures et de l'enfance et qu'un tel dialogue vise à garantir le respect des droits des enfants à chaque étape de la traversée migratoire et du retour.

L'articulation de tous ces éléments contribuera notamment à ce que – au moment de porter secours aux enfants sur leur territoire ou aux frontières des pays de transit ou de destination – les pays, quels qu'ils soient, adoptent une logique de prise en charge véritable des enfants et non de détention, modifient les politiques et les processus selon le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et mobilisent leur attention sur le fait qu'il s'agit d'enfants avant d'être des migrants. Ce n'est qu'en adoptant cette vision, que la façon de procéder auprès des enfants changera significativement.

** Ludin Caballero de Chávez est actuellement Directrice des programmes opérationnels auprès de Save the Children El Salvador, où elle travaille comme spécialiste dans les programmes de développement humain. Elle a 25 ans d'expérience travaillant dans l'élaboration, la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation de programmes visant la protection des droits de l'homme d'enfants et de groupes extrêmement vulnérables en Amérique Centrale.*

Documents de référence (par ordre chronologique) :

- *Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants*, 2009, VN Doc. A/RES/64/142 – [disponibles ici](#)
- *Document de travail « Désinstitutionnalisation et prise en charge alternative de qualité pour les enfants en Europe : leçons tirées et marche à suivre »*, Eurochild et Hope and Homes for Children, 2012 – [disponible ici](#)
- *Déconstruire le mythe de la désinstitutionnalisation*, Eurochild et Hope and Homes for Children, 2012 – [disponible ici](#)
- *Lignes directrices européennes communes sur la transition d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge au sein de la communauté*, Groupe d'experts européens sur la transition d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge au sein de la communauté, 2012 – [disponibles ici](#)
- *Campagne Opening Doors : théorie du changement* (document de travail interne) - [disponible ici](#)
- *Boîte à outils sur l'utilisation des fonds de l'Union européenne pour la transition d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge au sein de la communauté*, Groupe d'experts européens sur la transition d'une prise en charge institutionnelle vers une prise en charge au sein de la communauté, 2012 – [disponible ici](#)
- *Moving Forward*, Guide pour la mise en œuvre des Lignes directrices des Nations Unies relatives à la Protection de remplacement pour les enfants, 2013 http://www.unicef.org/protection/files/Moving_Forward_Implementing_the_Guidelines_English.pdf
- « *Vers une base de données économiques renforcée pour soutenir la réforme de la protection de l'enfance : des institutions à une prise en charge familiale et à des services au niveau de la communauté* », Soumission au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Rapport sur un meilleur investissement dans les droits de l'enfant, Eurochild, Hope and Homes for Children et SOS Villages d'enfants, 2014 – [disponible ici](#)
- « *Les fonds structurels et d'investissement européens ouvrent-ils la porte aux enfants institutionnalisés d'Europe pendant la période de programmation 2014-2020 ?* » : évaluation de l'attention portée à la désinstitutionnalisation pour les enfants et de l'engagement des organisations d'enfants dans le processus de mise en œuvre des fonds ESI dans huit Etats membres de l'UE, Campagne Opening Doors, 2015 – [disponible ici](#)
- *Rapport de la 11^e conférence annuelle d'Eurochild « Les enfants d'abord : une meilleure gestion des dépenses publiques pour de meilleurs résultats pour les enfants et les familles »*, 2015 – [disponible ici](#)

ⁱ Source : bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, <http://www.cbp.gov/newsroom/stats/southwest-border-unaccompanied-children>.

ⁱⁱ http://www.unicef.org/lac/informe_migrantes_retornados_final.pdf

ⁱⁱⁱ <http://resourcecentre.savethechildren.se/library/manual-sobre-estandares-internacionales-de-derechos-humanos-aplicables-los-ninos-ninas-y>